

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### **La BCV rachète une première tranche de CHF 200 millions de bons de participation.**

**Lausanne, le 7 avril 2005 – Grâce à sa nouvelle stratégie et aux bons résultats qui en découlent lors des deux derniers exercices, la Banque Cantonale Vaudoise est en mesure de racheter une première tranche du capital-participation détenu par l'Etat de Vaud.**

Suite à l'acceptation par le Grand Conseil vaudois des modalités de rachat du capital-participation détenu à 99,8% par l'Etat de Vaud, la BCV est en mesure de procéder à une première tranche de rachat d'un montant de CHF 201 millions.

Conformément à la convention passée le 20 décembre 2004 entre la Banque Cantonale et le Canton de Vaud, la BCV rachète 2'100'000 bons à l'Etat de Vaud. Ainsi que l'art.1.2 de la Convention le prévoit, le prix de rachat est de CHF 95,72 par bon. Cette opération de rachat est subordonnée à l'accord des deux assemblées générales - participants et actionnaires - de la BCV, convoquées le 12 mai prochain ainsi qu'à l'entrée en vigueur du décret du Grand Conseil Vaudois, adopté en second débat le 15 mars dernier.

Par ailleurs, la Banque proposera aux deux assemblées, toujours selon les termes de la convention du 20 décembre 2004, de convertir les bons de porteurs minoritaires en actions BCV.

*Christian Jacot-Descombes  
Porte-parole du Groupe BCV*

*+41 79 816 99 30*